Publications des départements et des offices de la Confédération

Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

L'examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral sera effectué en 2015 au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. Par l'examen, le candidat/la candidate doit apporter la preuve qu'il/elle possède les aptitudes professionnelles nécessaires à l'activité de garde-frontière qualifié.

Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:

a. attestent d'un certificat fédéral de capacité une formation professionnelle initiale de 3 ans au minimum ou une formation jugée équivalente;

b. a achevé avec succès l'école de gardes-frontière.

Questions administratives:

Dates des épreuves:	08.06.2015–23.06.2015
Taxe d'examen:	Aucune taxe d'examen n'est perçue.
Adresse d'inscription:	Direction générale des douanes Commandement du corps des gardes-frontière Formation d'application Monbijoustrasse 40 3003 Berne
Délai d'inscription:	31 mars 2015 Par la suite, les candidats/les candidates admis/es seront informés/es quant au règlement d'examen en vigueur et au déroulement des examens.

L'inscription comporte:

a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;

b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;

c. la mention de la langue d'examen;

d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

23 décembre 2014

Administration fédérale des douanes:

Direction générale des douanes Berne